



PASSEPORT ÉDUCDROIT FICHE D'ACTIVITÉS ÉLÈVES



Séance 2 : Quels sont mes droits et mes obligations ?

Introduction : droits et obligations, de quoi parle-t-on ?

Classez les propositions suivantes dans le tableau. Complétez-le ensuite avec d'autres exemples de droits et obligations dans la vie d'un collégien.

Arriver à l'heure - Adhérer à une association - Être respectueux envers les autres - Se présenter à des élections de délégués.

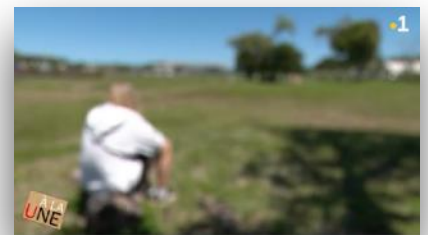
Droits	Obligations

Étude de cas : la situation de Julie (prénom fictif), lycéenne en Nouvelle-Calédonie.

Qu'est-ce que le droit peut lui apporter ?

Julie, lycéenne, a été harcelée à l'école primaire et au collège, mais également sur les réseaux sociaux.

[Reportage de NC la 1ère, septembre 2023.](#)



1 - Quels problèmes a rencontré Julie alors qu'elle était élève à l'école ?

.....

.....

2 - Quelle mésaventure Julie a-t-elle connue sur les réseaux sociaux ?

.....

.....

SITUATION

En naviguant sur les réseaux sociaux, Julie découvre que, sans qu'elle s'en soit rendue compte, une vidéo a été prise alors qu'elle se changeait dans les vestiaires du gymnase après un cours d'EPS.

VOTRE MISSION

Vous voulez aider Julie à identifier ses droits et ses obligations concernant son image. Vous avez à votre disposition différents textes dans lesquels vous allez devoir trouver des informations qui pourront l'aider.

1. Quels sont les droits de Julie en matière d'image ?

Tout d'abord, vous recherchez dans le règlement intérieur du collège et dans la loi les éléments relatifs au droit à l'image.

Document 1 - Extraits du règlement intérieur du collège de Julie

Droit à l'image et droit au respect de la vie privée

« Pour des raisons de sécurité et de droit à l'image, il est absolument interdit de faire circuler des photographies de membres de la communauté éducative sur les réseaux sociaux, instantanés ou pas. Toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse et écrite, de l'intéressé, si celui-ci est majeur, ou de la personne titulaire de l'autorité parentale, pour les élèves mineurs. »

Document 2 - Article 9 du code civil

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Questions

- 1 - Expliquez ce qu'est le droit à l'image.
.....
.....
- 2 - À quel autre droit le droit à l'image est-il lié ?
.....
.....
- 3 - Qu'est-il obligatoire de faire si on veut diffuser l'image d'un(e) collégien(ne) ?
.....
.....

2. Quelles sont les conséquences de l'atteinte au droit à l'image de Julie ?

Vous voulez savoir quelles sont les sanctions juridiques encourues par les personnes ayant diffusé la vidéo de Julie.

Document 3 - Article 226-1 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (soit 5 370 000 xpf) le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- 2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ;
- 3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci ; [...]

Document 4 - Article 1382 du code civil applicable en Nouvelle-Calédonie

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Questions

1 - Quelles sont les sanctions prévues par le code pénal en cas d'atteinte à l'image d'une personne comme Julie ?

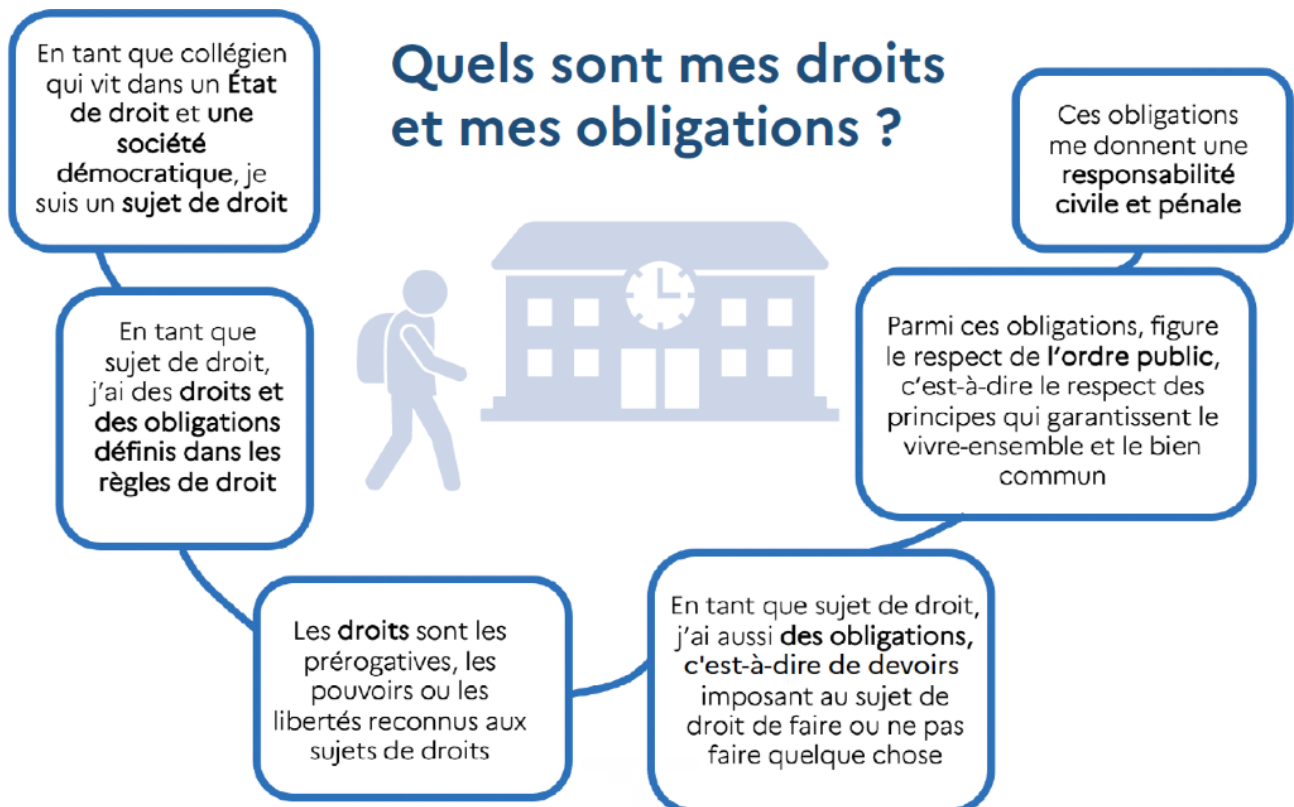
.....

2 - Que prévoit le code civil en cas de dommage causé à une personne comme Julie ?

.....

CONCLUSION

1. Qu'avez-vous appris ?



2. Quiz

1. Être un sujet de droit signifie :

- avoir des droits
- avoir des obligations
- avoir 18 ans

2. En cas de violation des droits d'une personne, l'auteur encourt :

- des sanctions civiles
- des sanctions pénales en cas d'infraction
- la perte de tous ses droits

3. Le droit à l'image :

- concerne toutes les personnes
- ne concerne pas les mineurs
- concerne uniquement les mineurs

4. Le respect du droit à l'image implique :

- qu'on peut prendre une photographie d'un mineur sans son consentement
- qu'il faut demander l'autorisation des parents pour diffuser l'image d'un mineur
- qu'on n'a pas le droit de diffuser une photographie d'un mineur sans son consentement ni celui de ses parents

5. Les atteintes au droit à l'image sont sanctionnées :

- par le code civil
- par le code pénal
- par le règlement intérieur du collège

6. Le code civil :

- protège et règle les conflits entre les personnes
- énonce les infractions à la loi pénale
- prévoit des peines d'emprisonnement

7. La responsabilité civile signifie :

- aller en prison
- l'obligation de réparer les dommages que l'on cause à autrui
- l'obligation de payer ses impôts

8. Parmi les sanctions suivantes, lesquelles sont des sanctions pénales ?

- 10 000 euros de dommages-intérêts
- 10 000 euros d'amende
- un an d'emprisonnement

9. La notion d'ordre public :

- a pour objectif de protéger la société
- peut venir limiter certaines libertés individuelles
- ne peut pas venir limiter les libertés individuelles

10. La notion d'ordre public intègre :

- la sécurité publique
- la vie privée
- le respect de la dignité de la personne humaine

code civil : ensemble de textes qui regroupent les lois concernant les personnes, les biens et les rapports entre individus (nationalité, mariage, propriété...).

code pénal : ensemble de textes qui énoncent les sanctions applicables en cas de non-respect de loi.

Communauté éducative : désigne les élèves et tous ceux qui, dans l'école ou en relation avec elle, participent à l'accomplissement de ses missions (personnels de l'école, parents d'élèves...).

Dignité humaine : principe qui protège toute personne contre les actes dégradants ou inhumains qui pourraient la rabaisser au rang de chose.

Droit au respect de la vie privée : droit fondamental reconnu à chaque personne humaine lui permettant de protéger son intimité (vie de famille, correspondance, état de santé, etc.).

Liberté du commerce et de l'industrie : droit reconnu à toute personne de se livrer à l'activité commerciale de son choix (à condition de respecter la loi).

Licite : qui est autorisé par la loi.

Majeur/mineur : une personne majeure est une personne capable d'exercer elle-même ses droits. Une personne mineure est une personne qui, en raison de son âge, doit être représentée (par ses parents ou son tuteur) pour exercer ses droits. En France, une personne est majeure à 18 ans.

Ordre public : ensemble des principes impératifs, garants de l'intérêt général, dont les individus ne peuvent s'écarter ni dans leur comportement, ni dans les actes qu'ils pourraient conclure.

Police municipale : la police municipale désigne, en France, les pouvoirs de police des maires des communes et l'ensemble des agents qui sont placés sous son autorité. Elle a pour mission de protéger les populations et d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Réseaux sociaux : sites Internet ou applications mobiles permettant aux internautes de partager et d'échanger des informations, des photos ou des vidéos avec leur communauté d'amis et leur réseau de connaissances.

Sujets de droit : ce sont les personnes juridiques physiques (femme, homme, enfant) ou morales (société commerciale, association, etc.) qui ont des droits et des obligations.

LEXIQUE